Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260302-CCAS202602-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du CCAS du 2 mars 2026 çà 19 heures 30
Membres en exercice : 16 – membres présents : 10
Date de convocation : 23 février 2026

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du CCAS de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Président

Étaient présents : Gérard QUILIN, Président, Sonia ALLAIN, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Joël COLAS, Nolwenn BOHEC, Sylvie MARIGAULT, Yvette LE GALL, Martine TRAPON, Virginie DIBARBOURE,

Absents, excusés : Sylvie LE GALL BRIAND, Nelly ROPARS, Catherine DUVAL, Anne-Karine LE MAOU, Guillaume BRICAUD

Absents : Tatiana BOETE,

Secrétaire de séance : Serge OLLIVAUX

CCAS202602 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – Budget 90401

Il est demandé aux membres du CCAS de se prononcer sur la proposition de budget primitif du budget du CCAS au titre de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	147 904.72	147 904.72
Section d'investissement	0	0
TOTAL	**147 904.72**	**147 904.72**

Les membres du CCAS, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le budget primitif du **CCAS** pour l'année 2026

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau des opérations pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
le Président

Le secrétaire de séance
Serge OLLIVAUX

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 6 mars 2026
et publication ou notification le 6 mars 2026